

Une facture plus simple et plus lisible



Votre facture change et devient plus facile à comprendre. C'est l'occasion de faire un point sur les différents éléments qui la composent avec la partie « Consommation » et la partie « Abonnement ».

FACTURE N° 201601XI00746
En date du 10/01/2016

VOS RÉFÉRENCES

Référence Client : 0955117
Contrat : 2URBISO
Affaire : 3421335

NOS COORDONNÉES

Agence Toulouse Occitanie
ENGIE Cofely
254, Rue Léon Joulin
BP 30613
31106 TOULOUSE CEDEX 1
FRANCE
☎ +33534614300 ☎ +33534614301
🌐 www.engie-cofely.fr

Votre Contact de Facturation

Service Facturation

☎ 05 34 61 43 00

☎ 05 34 61 43 01

✉ servicegestion31@engie.com

M. ET MME DUPONT JEAN
RESIDENCE LES PRAIRIES DE BALMA
27, RUE JOSEPH HUBERT
BAT Z - APPT Z606
31130 BALMA

€ MONTANT DE VOTRE FACTURE

A régler avant le 29/02/2016

Net à Payer TTC	56,55 €
Montant HT	53,60 €
Montant TVA	2,95 €
dont	HT TVA
(1) 5,5% Encaissement	19,60 € 1,08 €
(2) 5,5% Débit	34,00 € 1,87 €

OBJET

Partie Consommation : le R1

Votre facture distingue deux types de consommation de chaleur: le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le prix de la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) est établi à partir :

- ✓ du coût des énergies utilisées,
- ✓ des charges annexes liées aux énergies et combustibles

Le terme R1.1 représente le coût de l'énergie consommée, facturée en €/MWh pour le chauffage.

Le terme R1.2 représente le coût du chauffage de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS), mais pas l'eau elle même. Il est facturé en €/M3.

Les relevés figurant sur votre facture sont établis en fonction de votre consommation réelle.

Partie abonnement : le R2

L'abonnement au réseau intègre l'ensemble des prestations de gestion et de maintenance de la chaufferie et du réseau entre la chaufferie et le point d'accès à la résidence desservie.

Le R2 est établi à partir de votre surface habitable. Le montant indiqué couvre les dépenses suivantes :

- ✓ le coût des prestations de conduite et d'entretien nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations,

- ✓ le coût du Gros Entretien Renouvellement (GER) des Installations : remplacement des chaudières...

- ✓ les charges liées à l'amortissement des investissements réalisés par Cofely Services et toutes les charges financières liées.

Une TVA à 5,5%

Parce que la quasi-totalité de votre chaleur est produite à partir d'énergies renouvelables, la totalité de votre facture bénéficie d'un taux réduit de TVA de 5,5% au lieu de 20%.

Adoptez les éco-gestes

Votre habitation a été construite de manière à ce que vous consommiez le moins d'énergie possible. Un bilan de consommation énergétique est estimé par le bureau d'étude du promoteur, basé sur les calculs théoriques liés à la construction, et la réglementation.

Une fois le bâtiment occupé, on remarque souvent des écarts, parfois très importants entre le bilan de consommation et la réalité. En effet, la réglementation prend en compte des ratios, un nombre de personnes habitant un appartement en fonction de sa taille, une température de chauffage à 19°C et un abaissement de la température la nuit, etc...

Notre conseil :

Adoptez les éco-gestes pour profiter au mieux des qualités environnementales de votre logement et ainsi maîtriser votre dépense énergétique.

Le terme R1.

représente le coût de l'énergie consommée et le cout de la fourniture de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS), mais pas l'eau elle-même.
Il est facturé en €/MWH

Désignation	TVA	Montant
R1 - CHALEUR période du 01/01/2016 au 31/01/2016	(2)	34,00
P0 : 72,51		
Ajustement : $72,51 * 5,6270 \text{ MWh} = 408,01$		
Répartition Autres : $408,01 * 1 / 12 = 34,00$		

Les termes R2.1 et R2.2

représentent l'abonnement au réseau intégrant l'ensemble des prestations de maintenance. Il est établi à partir de votre surface habitable. Cette formule d'abonnement vous permet de vous affranchir de tout entretien individuel.

Grâce à la mutualisation des installations, le coût d'entretien est bien moindre que si vous aviez une chaudière individuelle avec néanmoins dans tous les cas des charges pour l'entretien du réseau de distribution interne à la résidence

Désignation	TVA	Montant
R2,1 - PRESTATION DE MAINTENANCE période du 01/01/2016 au 31/01/2016	(1)	13,55
P0 : 162,60		
Répartition Autres : $162,60 * 1 / 12 = 13,55$		
Désignation	TVA	Montant
R2,2 - GROS ENTRETIEN période du 01/01/2016 au 31/01/2016	(1)	4,47
P0 : 53,67		
Répartition Autres : $53,67 * 1 / 12 = 4,47$		

Révision des tarifs :

Les tarifs sont révisés sur la base d'indices officiels représentatifs de la structure des coûts de certains produits ou services (énergies, salaires, construction...). Il s'agit des formules de révision qui doivent obligatoirement figurer sur votre facture et ce, pour chaque type de prestation facturée, qu'il s'agisse de la consommation de chaleur, d'eau chaude sanitaire ou de maintenance. Ces formules de révision ont été validées par l'ensemble des promoteurs de l'éco-quartier de Vidailhan et sont notifiées dans les contrats d'ENGIE Cofely. Cette révision de chacun des prix unitaires est établie à partir de sa valeur à la conception du réseau.